
Comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2023

- Conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
- Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- Vu le rapport de la Commission « Finances et Administration - FA » du 22 mars 2024,
- Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 2 non (22 votants)

1. D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 41'049'520 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000, soit net CHF 41'010'520) aux charges et de CHF 41'118'520 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000, soit net CHF 41'079'520) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 69'000. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF +328'033 et résultat extraordinaire de CHF -259'033.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 12'301'210 aux dépenses et de CHF 508'713 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 11'792'497.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 91'793'454.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 1'202'638 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget	Comptes	Ecart
1	Conseil municipal et Exécutif	31	Charges de biens et services et autres charges	85'200	103'617	18'417
1	Conseil municipal et Exécutif	36	Charges de transfert	0	400	400
2	Services généraux	30	Charges de personnel	4'576'150	4'655'084	78'934
2	Services généraux	36	Charges de transfert	491'398	491'576	178
11	Sécurité publique	30	Charges de personnel	1'540'310	1'578'311	38'001
16	Défense	36	Charges de transfert	182'219	183'454	1'235
21	Scolarité obligatoire	30	Charges de personnel	1'780'720	1'809'467	28'747
21	Scolarité obligatoire	36	Charges de transfert	1'671'198	1'788'211	117'013
32	Culture, autres	30	Charges de personnel	658'700	660'671	1'971
32	Culture, autres	36	Charges de transfert	66'600	69'600	3'000
34	Sports et loisirs	30	Charges de personnel	1'191'250	1'202'506	11'256
34	Sports et loisirs	31	Charges de biens et services et autres charges	1'306'220	1'325'461	19'241
34	Sports et loisirs	33	Amortissements du patrimoine administratif	581'543	966'390	384'847
34	Sports et loisirs	38	Charges extraordinaires	0	129'250	129'250
57	Aide sociale et domaine de l'asile	36	Charges de transfert	344'113	356'375	12'262
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	253'000	255'290	2'290
62	Transports publics	36	Charges de transfert	49'551	50'307	756
73	Gestion des déchets	30	Charges de personnel	157'940	221'125	63'185
73	Gestion des déchets	38	Charges extraordinaires	0	129'783	129'783
75	Protection des espèces et du paysage	31	Charges de biens et services et autres charges	140'500	144'810	4'310
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	30	Charges de personnel	6'000	7'180	1'180
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	36	Charges de transfert	38'000	104'260	66'260
77	Protection de l'environnement, autres	30	Charges de personnel	1'540	1'750	210
77	Protection de l'environnement, autres	33	Amortissements du patrimoine administratif	79'521	81'040	1'519
91	Impôts	36	Charges de transfert	685'200	773'595	88'395
Total					1'202'638	